

Autorité
de la concurrence



**Avis n°10-A-06 du 10 mars 2010
relatif à une proposition de nomination aux fonctions
de médiateur du cinéma**

L'Autorité de la concurrence (commission permanente),

Vu les articles L. 213-1 et suivants du code du cinéma et de l'image animée ;

Vu l'article 1^{er} du décret n° 83-86 du 9 février 1983 modifié ;

Vu la demande d'avis présentée par le ministre de la culture et de la communication le 19 février 2010 et enregistrée sous le numéro 10/0018 A ;

Émet un avis favorable sur la proposition de renouveler Monsieur Roch-Olivier Maistre, Conseiller maître à la Cour des comptes, dans les fonctions de médiateur du cinéma.

Délibéré, par Bruno Lasserre, président, Françoise Aubert, Anne Perrot et Elisabeth Flüry-Hérard, vice-présidentes, Patrick Spilliaert, vice-président.

La secrétaire de séance,
Véronique Letrado

Le président,
Bruno Lasserre